



**SAGE du Bassin Versant de la Vouge
1^{ère} révision**

STRATEGIE

Version adoptée en CLE le 17 janvier 2012

SOMMAIRE

- I. Le bilan du premier SAGE
- II. Du SAGE 2005 au SAGE 2012 : principales améliorations et plus-value du SAGE révisé
- III. Les masses d'eau du bassin et leur objectif d'atteinte du bon état
- IV. Le diagnostic du bassin de la Vouge
- V. Les Scénarii tendanciels
- VI. Les principaux enjeux du bassin de la Vouge
- VII. Les objectifs généraux du bassin versant et les principales dispositions associées
- VIII. L'articulation entre le SDAGE RM, son PDM et le futur SAGE de la Vouge
- IX. Conclusion

Le bilan du premier SAGE

Le premier SAGE, adopté le 3 août 2005, présente un bilan globalement positif avec toutefois des points pour lesquels sa révision présente un intérêt indéniable.

Tout d'abord, l'adoption du SAGE a conduit à la création du SBV, syndicat unique de gestion des cours d'eau et des politiques de planification sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Vouge. Des actions structurantes telles que les deux Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien successifs, d'un contrat de bassin « Vouge » ou de lancement d'une démarche inter bassins (Inter CLE) sur la nappe de Dijon Sud n'auraient vraisemblablement jamais été mises en œuvre sans son adoption.

Par ailleurs, l'affirmation de la voix de la CLE auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrages n'a eu de cesse de s'accroître au cours de ces années (avis sur les DLSE et les ICPE, partenariats avec la chambre d'agriculture ou les syndicats des eaux, participation aux PLUs, aux SCOTs, ...).

Enfin des actions qui ont eu par la suite une résonance nationale ont été engagées sur le bassin de la Vouge depuis plusieurs années. Nous pourrions citer notamment la démarche visant à préserver les Zones Humides ou la réalisation de plans de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles.

Néanmoins, certains résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances initiales. Les deux points les plus marquants sont la faible audience en ce qui concerne la prise en compte des phénomènes de ruissellement viticole et autres risques liés aux inondations des cours d'eau et la qualité des rejets de certains systèmes d'assainissement. La médiocre morphologie générale des cours d'eau est là aussi un axe pour lequel la volonté inscrite dans le SAGE ne s'est pas traduite par des actions majeures ; toutefois cette analyse est à pondérer. En effet, elle s'explique par le choix de promouvoir, dans un premier temps, le changement de perception par les acteurs locaux de cette problématique au travers d'actions pilotes inédites pour la région, et dans un deuxième temps, de mettre en œuvre des actions à plus grande échelle. Force est de constater que le premier objectif a été atteint, mais que le second s'est heurté à un blocage que représente l'acquisition de foncier sur le territoire du bassin de la Vouge.

Le SAGE révisé devra indubitablement prendre en compte ces points mais également en développer d'autres qui n'étaient pas ou peu évoqués dans sa version initiale.

Du SAGE 2005 au SAGE 2012

Principales améliorations et plus-value du SAGE révisé

Au-delà des grands enjeux nationaux que le SAGE révisé devra nécessairement prendre à son compte, le bassin de la Vouge développera ou renforcera des actions plus locales de nature à atteindre le bon état des masses d'eau.

Les principaux nouveaux axes de travail à mettre en place dans le SAGE révisé seront les suivants :

- i. La répartition des volumes prélevables et la conservation des débits biologiques [déjà évoqué dans le premier SAGE] apporteront, grâce aux conclusions des deux études volumes prélevables du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud, une gestion concertée favorable au milieu,
- ii. La gestion de la géomorphologie sera le second aspect sur lequel le SAGE proposera une solution plus globale que celle imposée précédemment ; même si une gestion différente de la ripisylve a rencontré un franc succès, même si la notion de continuité écologique se traduit par des actions sur des ouvrages transversaux infranchissables, les actions sur la morphologie des cours d'eau seront graduellement mises en œuvre afin de retrouver une adéquation entre débit liquide, lit mineur et reconnexion avec leur lit majeur,
- iii. La conservation [déjà effective] des ZH encore fonctionnelles, sur le bassin sera accrue et pourrait être étendue aux secteurs potentiellement humides,
- iv. La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles.

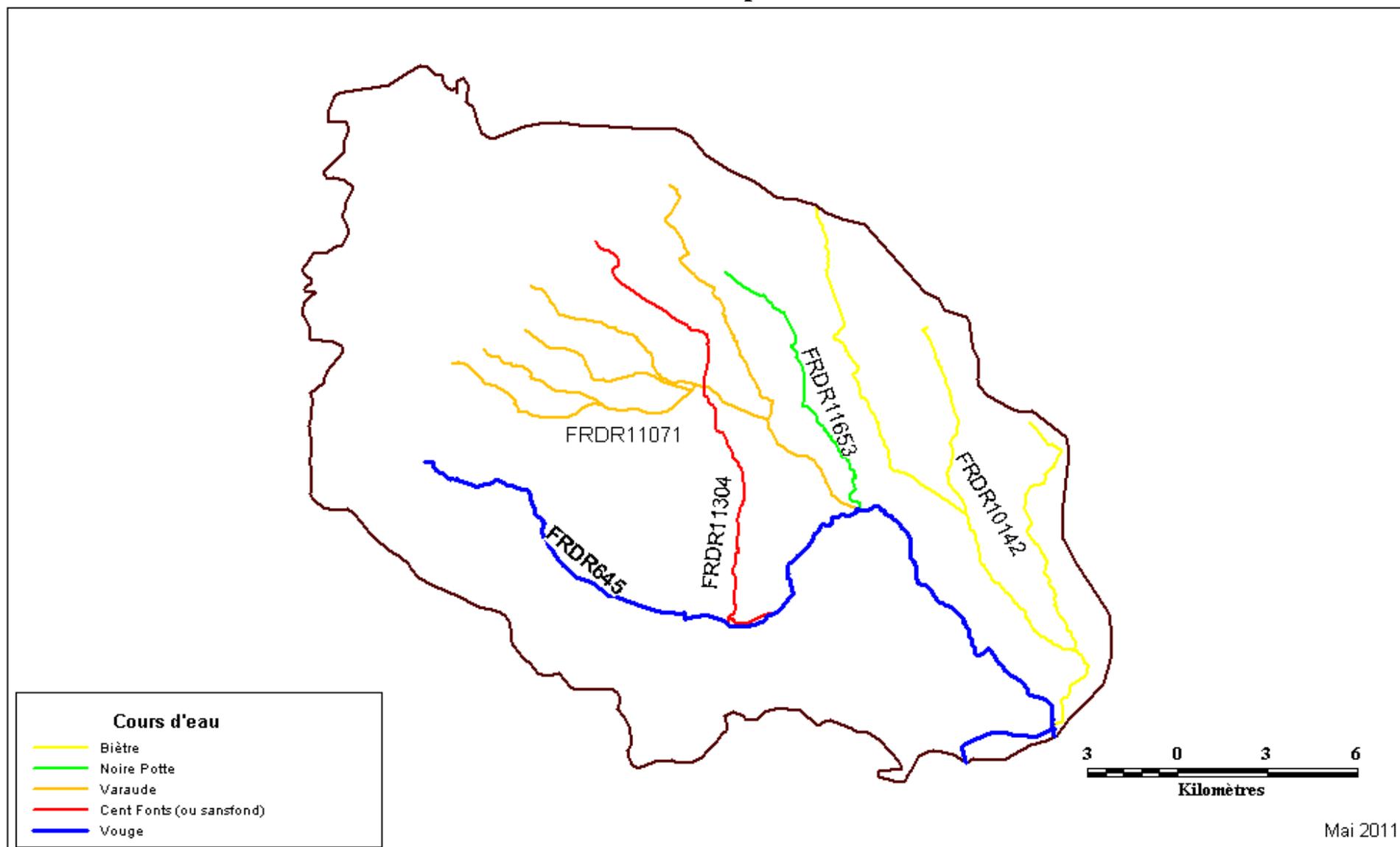
Par ailleurs, les actions déjà engagées (compensation de l'urbanisation, organisation territoriale, ...) seront reconduites.

Les masses d'eau du bassin et leur objectif d'atteinte du bon état

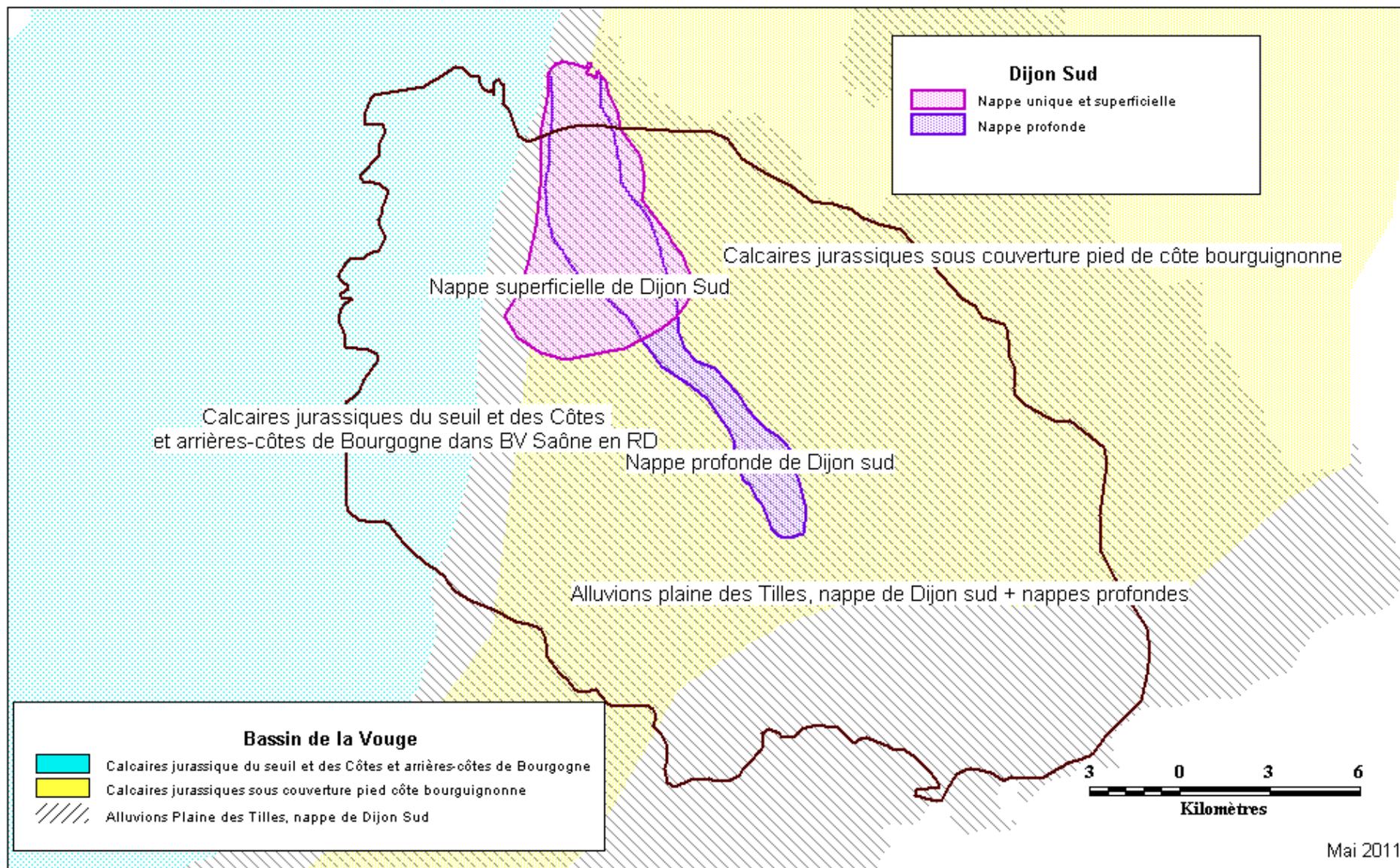
Suite aux adoptions successives de la DCE et du SDAGE RM, les masses d'eau du bassin de la Vouge se sont vues définir des objectifs d'atteinte du bon état en fonction de leurs caractéristiques et de leurs contraintes spécifiques. Il a été dénombré huit masses d'eau, dont trois (Vouge, Bièvre et Nappe de Dijon Sud) ont des objectifs d'atteinte du bon état repoussés à 2027 liés à leur qualité chimique ou morphologique.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau superficielle	Catégorie	Etat écologique		Etat chimique	Objectif de bon état	Cause de dérogation
			Etat	Echéance	Echéance	Echéance	
FRDR645	La Vouge	Cours d'eau	Bon état	2015	2027	2027	Substances prioritaires (HAP)
FRDR10142	La Bièvre	Très petits cours d'eau	Bon état	2015	2027	2027	Substances prioritaires (HAP)
FRDR11071	La Varaude		Bon état	2015	2015	2015	
FRDR11304	La Cent Fonts (<i>Sans Fond</i>)		Bon potentiel	2015	2015	2015	
FRDR11653	La Noire-Potte		Bon état	2021	2015	2021	Nutriments et/ou pesticides, morphologie, benthos, ichtyofaune
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau souterraine	Catégorie	Etat quantitatif		Etat chimique	Objectif de bon état	Motif d'exemption
FR_D0_119	Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD		Bon état	2015	2015	2015	
FR_D0_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne		Bon état	2015	2015	2015	
FR_D0_329	Alluvions Plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes		Bon état	2015	2027	2027	Nitrates, pesticides, pollutions historiques industrielles

Les masses d'eau superficielles



Les masses d'eau souterraines



Le diagnostic du bassin de la Vouge

1. Le diagnostic

i. Les milieux

a. La qualité des masses d'eau

i. Les masses d'eau superficielles

1. Les états DCE

L'état des masses d'eau superficielles est qualifié selon son état écologique (de très bon à mauvais) et son état chimique (bon ou non atteinte du bon état). Une masse d'eau de surface est en bon état si elle est à la fois en bon état chimique et en bon (ou très bon) état écologique. Dans tous les autres cas, la masse d'eau est en mauvais état.

L'état écologique est qualifié à partir de paramètres biologiques et physico-chimiques (ayant un impact sur la biologie).

- Pour la biologie, on caractérise les organismes aquatiques présents (invertébrés¹, poissons², diatomées³).
- Pour la physico-chimie, les paramètres sont la température, l'acidification de l'eau, le bilan de l'oxygène, les nutriments (azote et phosphore)⁴ et les polluants spécifiques (arsenic ; chrome ; cuivre ; zinc ; chlortoluron ; oxadiazon ; linuron ; 2,4 D ; 2,4 MCPA).

Etat Biologique

Masse d'eau	NOMPOINT	IBGN	IBD	IPR	<u>Etat Biologique</u>
FRDR645	Vouge à Villebichot	MOY		MAU	
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	MOY	BE	MOY	<u>MOY</u>
FRDR11304	Cent Fonts à Saulon la Rue	TBE		MOY	
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	MOY	BE	MOY	<u>MOY</u>
FRDR10142	Bièvre à Brazey en Plaine	BE	BE	MED	<u>MED</u>

Etat Physico-chimique

Masse d'eau	NOMPOINT	Ox.	Temp.	Nutriments	Acid.	Pol. Spé.	<u>Etat Physico-Chimie</u>
FRDR645	Vouge à Villebichot	TBE	TBE	BE	MOY		<u>MOY</u>
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	BE	TBE	MOY	BE	BE	<u>MOY</u>
FRDR11304	Cent Fonts à Saulon la Rue						
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	TBE	TBE	MED	MED		<u>MED</u>
FRDR10142	Bièvre à Brazey en Plaine	TBE	TBE	MOY	BE	BE	<u>MOY</u>

L'état chimique comprend les 41 substances prioritaires et dangereuses inscrites dans la DCE. Parmi ces molécules, quelques pesticides sont pris en compte (atrazine, diuron, isoproturon, simazine, DDT,...), des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (benzènes, indeno (1,2,3-cd) pyrène, ...) des Composés Organiques Volatils (tétrachlorure de carbone, tétrachloréthylène, trichloréthylène, ...) ou des métaux (mercure, plomb,...).

¹ Indice Biologique Global Normalisé ou IBGN

² Indice Poissons Rivière ou IPR

³ Indice Biologique Diatomées ou IBD

⁴ Ces quatre sous états correspondent à la Physico Chimie Classique ou PCH Classique

Etats écologiques et chimique⁵

Masse d'eau	NOMPOINT	Etat Ecologique	Etat Chimique
FRDR645	Vouge à Villebichot	?	?
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	MOY	BE
FRDR11304	Cent Fonts à Saulon la Rue	?	?
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	MED	?
FRDR10142	Biètré à Brazey en Plaine	MED	NABE

Sur le bassin de la Vouge, territoire où l'usage des pesticides est généralisé (Zones Agricoles et Non Agricoles), la CLE a décidé d'une méthodologie, pour qualifier⁶ sa contamination, selon les deux grandeurs suivantes :

- Pesticides – Nombre de substances différentes quantifiées (de très bon à mauvais),
- Pesticides – Concentration maximale totale (de très bon à mauvais).

Etat pesticides

Masse d'eau	NOMPOINT	PESTICIDES	
		nbre	conc.
FRDR645	Vouge à Villebichot	BE	BE
FRDR645	Vouge à Aubigny en Plaine	MAU	MOY
FRDR11071	Varaude à Tarsul-Izeure	MED	MED
FRDR10142	Biètré à Brazey en Plaine	BE	TBE

2. Synthèse de la qualité des masses d'eau superficielles⁷

NB : La morphologie globale des cours d'eau est mauvaise. Un paragraphe spécifique ci-après développe cet aspect.

Les masses d'eaux superficielles du bassin de la Vouge sont en mauvais état. Il est possible de distinguer les principales causes de dégradation par bassin versant :

- La Biètré a une qualité globalement médiocre due à son état morphologique et à l'impact de l'assainissement collectif,
- La Varaude est très dégradée par les pesticides (provenant des Zones Agricoles et Non Agricoles), le rejet des eaux usées et dans une moindre mesure par la morphologie (sur largeur) de son lit mineur,
- La Cent Fonts « naturelle » est mal connue ; néanmoins il semble que le principal point de progression devra porter sur les ouvrages limitant le flux biologique ainsi que les conséquences de l'urbanisation importante amont (lien avec la nappe de Dijon Sud)
- La Vouge amont présente un très grand nombre de cause de dégradation : systèmes d'assainissement, viticulture et mauvaise qualité habitationnelle pour la vie aquacole (travaux d'aménagement et présence de vannes limitant les transports liquide et solide),
- La Vouge aval, est perturbée par l'activité agricole, l'apport de polluants provenant de la Varaude et l'impact d'ouvrages perturbant la morphodynamique de la rivière.

⁵ Les analyses sont interprétées pour les années 2008 à 2010

⁶ Il n'existe pas de référentiel spécifique « pesticides » dans la DCE.

⁷ Aucune donnée n'existe pour la masse d'eau Noire Potte en raison de son caractère non pérenne

Synthèse des causes de dégradation des masses d'eau superficielles

	Activités humaines			Activités économiques		
	Assainissement	Urbanisation	Réseaux viaires ⁸	Viticulture	Agriculture	Industrie
Vouge Amont	--	=	-	--	-	=
Vouge Aval	-	=	=	=	-	=
Cent Fonts (naturelle)	=	--	--	-	=	-
Varaude	--	-	-	--	-	=
Bièvre	-	=	-	=	-	=

L'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015, semble être difficile en raison des trois principales causes que sont :

- La mauvaise qualité habitationnelle et le cloisonnement latéral et longitudinal des rivières pour la faune aquacole,
- L'impact des systèmes d'assainissement,
- L'impact des produits phytopharmaceutiques.

ii. Les masses d'eau souterraines

L'état des masses d'eau souterraines est qualifié selon deux notions :

- L'état chimique (bon ou médiocre),
- L'état quantitatif (bon ou médiocre).

L'état chimique, s'évalue à partir des concentrations de certains polluants (nitrates, pesticides, trichloréthylène, tétrachloréthylène, plomb, mercure,...).

L'état quantitatif est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, et que l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface est garantie.

Une masse d'eau souterraine est en bon état si elle est à la fois en bon état chimique et en bon état quantitatif. Dans tous les autres cas, la masse d'eau est en mauvais état.

Etat chimique des masses d'eau souterraines (hors Dijon Sud)

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	Etat Chimique	Point déclassant
FR_DO_119	Calcaires jurassiques des Côtes et arrières-côtes	MED	Sce Bornue
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte	?	?
FR_DO_329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud	MED	Puits de la Male Raie

Etat chimique des Nappes de Dijon Sud

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU		Nombre de stations	Stations en état médiocre	Paramètres décla.
FR_DO_329a	Nappe superficielle	Nappe Unique	3	0	-
		Avale	15	7	BTEX, HAP
			9	9	Pesticides, COHV
FR_DO_329a	Nappe profonde		7	6	Pesticides

⁸ Infrastructures routières et ferroviaires

Les masses d'eau souterraines sont également en mauvais état :

- La nappe de Dijon Sud est la plus dégradée (phytosanitaires, nitrates, micropolluants). Les principales causes de dégradation sont le pôle d'activité économique du sud de l'agglomération dijonnaise, la présence de réseaux viaires denses, une urbanisation significative au droit de la totalité de « l'emprise » de la nappe ainsi que l'agriculture,
- Sur les deux autres masses d'eau, où la connaissance est acquise, la contamination des eaux par les produits phytosanitaires et dans une moindre mesure par les nitrates est généralisée. Ces pollutions sont dues principalement à l'activité agricole et viticole,
- Sur les calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne, il n'y a aucune donnée à l'échelle du bassin de la Vouge. Une vision globale dépassant très largement notre territoire est nécessaire pour l'acquisition d'information.

Synthèse des causes de dégradation des masses d'eau souterraines

	Activités humaines			Activités économiques		
	Assainissement	Urbanisation	Réseaux viaires	Viticulture	Agriculture	Industrie
Calcaires des Côtes et arrières-côtes	=	=	=	--	=	=
Alluvions plaine des Tilles	=	-	-	=	--	=
Nappe de Dijon Sud	-	--	--	-	-	--

b. L'aspect quantitatif des masses d'eau

i. Les masses d'eau superficielles

Données hydrologiques caractéristiques des cours d'eau

Cours d'eau / station	Module	QMNA5	QMB	QJX10	QJX100
La Vouge Aubigny en Plaine	0.450	0.210	0.225	28	102
La Bièvre Brazey en Plaine	0.821	0.220	0.200	7.1	34
La Varaude Tarsul - Izeure	0.685	0.073	0.090	11	54
La Cent Fonts Saulon la Rue	0.280	0.150	0.170	2	18

La situation en période de basses eaux est délicate et conduit à des tensions entre professionnels (irrigants), défenseur de l'environnement, gestionnaire de l'alimentation en eau potable et particuliers. La mise en œuvre de l'EVP et de ses conclusions permettront d'une part de définir des débits de référence et d'autre part de définir des volumes disponibles par sous bassin et par activité. Ces données seront intégrées dans le PAGD et le futur règlement du SAGE.

De manière générale, les risques liés aux inondations (ou au ruissellement dans le cas des communes viticoles) sont faibles et ne concernent que quelques communes ayant permis l'habitat aux abords immédiats des cours d'eau. Il semblerait cohérent qu'une réflexion se porte sur l'aménagement de nouvelles zones urbaines en dehors des zones à aléas d'inondations avérés.

ii. Les masses d'eau souterraines (ESO)

Tableau synthétique de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	Etat Quantitatif	Acte administratif
FR_DO_119	Calcaires jurassiques des Côtes et arrières-côtes	MED	ZRE - 25 juin 2010
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte	?	?
FR_DO_329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud	MED	ZRE - 25 juin 2010
FR_DO_329a	Nappe superficielle de Dijon Sud	MED	ZRE - 20 décembre 2005
FR_DO_329a	Nappe profonde de Dijon sud	MED	ZRE - 20 décembre 2005

Suite à la définition en tant que ZRE du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud, les masses d'eau souterraines sont considérées comme déficitaires. Il n'existe de données piézométriques en continue que sur la nappe de Dijon Sud.

c. La morphologie des cours d'eau

La dynamique latérale des cours d'eau du bassin est peu active ; cet état est la conséquence d'importants travaux hydrauliques engagés dans un passé plus ou moins lointain :

- Déplacement des cours d'eau en dehors de leur talweg :
 - Création de moulins [anciens] et utilisation de la force motrice des cours d'eau,
 - Aménagement de la confluence de la Vouge - Saône,
- Recalibrage, rectification des rivières et entretiens (curages) réguliers dans le cadre des réorganisations foncières agricoles, entraînant :
 - Elargissement, approfondissement et enrochement expliquant les sections de type trapézoïdal du lit mineur,
 - Pertes des méandres,
 - Déconnexion et disparition des annexes fluviales,
 - Déconnexion partielle ou totale de la connectivité avec les nappes d'accompagnement,
 - Augmentation du débit possible dans le lit mineur,
 - Enfoncement du lit mineur dû au déficit de matériaux.

La morphologie des cours d'eau du bassin présente généralement les caractéristiques suivantes :

- Uniformisation des faciès d'écoulement et des hauteurs d'eau et disparition de l'alternance des courants lenthique et lothique,
- Dégradation de leur pouvoir auto-épurateur,
- Dégradation de leur qualité physico-chimique,
- Dégradation et banalisation des habitats aquatiques associés,
- Accentuation des étiages et des pointes de crues.

Depuis 2005, le SBV a mis en place une gestion plus douce et plus sélective des rivières. Les lits mineurs retrouvent progressivement un gabarit et une morphologie beaucoup plus adaptés à leur caractéristique hydrologique :

- Retour d'une ripisylve diversifiée
- Conservation d'atterrissements entraînant une diversification des faciès d'écoulement,
- Reméandrement de la lame d'eau d'étiage à l'intérieur du lit mineur,
- Diversification des habitats,
- Retour d'un certain pouvoir érosif des cours d'eau permettant à [long] terme de regagner un « certain » espace de liberté.

Les premiers signes de modifications de la morphologie des rivières sont déjà visibles sur :

- La Varaude aval,
- La Vouge entre Saint Bernard et l'Abbaye de Cîteaux et en aval d'Aubigny en Plaine,
- La Cent Fonts dans sa partie naturelle,
- La Bièvre en aval d'Echigey,
- La Noire Potte en aval de Thorey en Plaine.

Néanmoins, les rivières du bassin ayant profondément été remaniées, elles ne pourront jamais retrouver leurs faciès naturels initiaux sans mises en œuvre de travaux de grande ampleur.

d. Les Zones Humides

Le SBV a réalisé un état des lieux qui se veut exhaustif montrant qu'il existe 43 zones humides avérées s'étendant sur une surface totale de 901 ha (soit 2 % du bassin versant). Par ailleurs, il existe des secteurs sur lesquels la probabilité de rencontrer des zones humides est forte (forêt de Cîteaux,

bois de Brazey, tête de bassin de la Varaude et secteur Vouge / Fausse Vouge) pour lesquels des investigations complémentaires devront être menés.

Le programme de préservation de ces milieux humides pourrait reposer sur les principes suivants :

- La non dégradation de l'existant,
- La gestion et la réhabilitation des zones humides prioritaires.

Le PAGD et le règlement du SAGE peuvent définir des Zones Humides prioritaires (utilisation des outils réglementaires existants) et/ou imposer des plans de gestion. Dès lors, les documents d'aménagement du territoire (PLU, SCOT,...) devront les protéger et les identifier en tant que tels dans leur cartographie respective.

ii. Les activités humaines et la vie économique du bassin
a. L'assainissement

Sur les 58 communes du bassin de la Vouge, 46 communes sont majoritairement en assainissement collectif et 12 communes sont exclusivement en assainissement autonome.

Le bassin versant compte 16 unités de traitement collectif :

- 2 STEP de plus de 10 000 EH (Flagey Echezeaux et Brochon),
- 3 STEP de plus de 2 000 EH (Saulon la Chapelle, Aiserey et Brazey en Plaine),
- 12 unités de moins de 2 000 EH
 - 2 STEP (Bessey les Côteaux et Corcelles les Monts),
 - 6 lagunes (Broindon, Curley, Reulle Vergy, Corcelles les Côteaux, Tart le Haut),
 - 3 roselières (Saint Philibert, Chamboeuf et Noiron sous Gevrey)

Les principaux problèmes des systèmes d'assainissement du bassin sont les suivants :

- Les réseaux des communes de la Côte Viticole,
- La capacité de traitement des STEP d'Aiserey, de Bessey les Côteaux, de Brazey en Plaine et dans une moindre mesure celle de Corcelles les Monts.

b. L'Alimentation en Eau Potable

Le bassin versant de la Vouge (incluant la nappe de Dijon Sud) compte 15 puits d'alimentation en eau potable pour 11 champs captant :

- 2 dans le karst de la Côte (source de la Bornue et Combe Lavaux),
- 5 dans la nappe superficielle de Dijon Sud (Chenôve, deux à la Rente Logerot, un aux Herbiottes, le puits du Champ levé),
- 5 dans la nappe profonde de Dijon Sud (deux à la Rente Logerot, un aux Herbiottes, le puits du Haut du Murgé, le puits du Paquier du Potu),
- 2 dans la nappe alluviale de la Bièvre (Croix Blanche et la Râcle),
- 1 capte la nappe du Saint Cosme (Male Raie).

Sur le bassin de la Vouge il existe trois captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions contre les pollutions diffuses par les nitrates et/ou les pesticides à l'échelle de leurs aires d'alimentation :

- La Râcle - Puits Grenelle + SDAGE au titre des nitrates,
- La Male Raie - SDAGE au titre des pesticides,
- La Croix Blanche – SDAGE au titre des nitrates.

Pour l'AEP, nous savons que la population est alimentée à :

- 65% par Dijon Sud,
- 20% par les autres ressources du bassin versant de la Vouge,
- 15% par des ressources extérieures au bassin versant.

Les volumes prélevés sur le bassin de la Vouge et la nappe de Dijon Sud sont relativement stables à l'échelle annuelle de l'ordre de 3.3 Mm³. La répartition est la suivante :

- 2.3 Mm³ pour la nappe de Dijon Sud
- 1 Mm³ pour les autres ressources.

Les rendements des réseaux AEP montre des variations de 45 à 80 % ; ce qui implique que près de 1 Mm³ d'eau retourne au milieu naturel avant consommation.

La quasi-totalité des industries sont connectées au réseau AEP. Les prélèvements directs sont faibles (quelques milliers de m³) et retourne à plus de 50% au milieu naturel.

Les potentialités des puits AEP sont importantes, toutefois au regard de la qualité chimique médiocre, les captages sont pour le moment sous exploités. Cette situation se retrouve indifféremment sur les deux masses d'eau⁹ exploitées sur le bassin de la Vouge. Il faut noter que deux puits (la Râcle et Les Herbiottes superficiel) n'ont pas été exploités en 2010.

c. L'urbanisation et les réseaux viaires

L'urbanisation et les réseaux viaires sont principalement localisés dans la partie nord du bassin. Cette imperméabilisation importante des terres se traduit par le transfert de pollutions et l'augmentation de l'aléa inondations en aval.

Les dégradations les plus notables sont les suivantes :

- L'utilisation d'herbicides pour le traitement des réseaux viaires, des espaces collectifs et par les particuliers,
- Le lessivage des polluants (pesticides, métaux, hydrocarbures, matières en suspension) des zones imperméabilisées,
- L'aggravation des phénomènes de ruissellement et l'accentuation des « pics » de crues des cours d'eau situés en aval des zones imperméabilisées,
- La réduction de la recharge des nappes.

Depuis une dizaine d'années, des mesures compensatoires (bassins de rétentions, déshuileurs, ...) accompagnent la création ou la réaffectation de zones industrielles, économiques ou pavillonnaires.

Toutefois, les secteurs les plus anciens, n'ayant ni fait l'objet d'études d'impacts ni de mises en place de mesures compensatoires efficaces, continuent d'affecter durablement le milieu naturel.

d. Les activités économiques : industries, viticultures et agricultures

i. Les industries

Le bassin de la Vouge n'est pas à proprement parlé un pôle économique et industriel majeur. Toutefois, il s'avère qu'au sud de l'agglomération dijonnaise (donc au droit de la nappe de Dijon Sud), il préexiste une densité d'entreprises importante (traitement de surface, industrie de la chimie, dépôt céréalier, ...) ainsi qu'une activité dans le tertiaire notable (zones commerciales, stockage de carburants,...). Ces activités sont potentiellement à risque et sont causes de pollutions historiques et/ou accidentelles récentes retrouvées sur les puits AEP.

Au-delà, l'activité économique est plus marginale encore, toutefois nous pouvons citer :

- le pôle de Couchey-Gevrey Chambertin (agro-industrie, chimie, stockage de carburants,...),
- les pôles d'activités situés le long de la RD 968 comprenant des activités agroalimentaires (malterie, silos, ...) ou de traitements de déchets industriels (caoutchouc, panneaux de bois,...),

⁹ La nappe de Dijon Sud est un sous ensemble de la masse d'eau Alluvions Plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes

- l'unique site ICPE au titre de l'élevage de bovins se situe à Saint Nicolas les Cîteaux,
- sur le bassin de la Bièvre, l'extraction de granulats.

ii. La vitiviniculture

La culture de la vigne comprend deux métiers distincts :

- La viticulture qui consiste à cultiver la vigne,
- La viniculture désignant les activités qui permettent l'élaboration du vin.

Le vignoble s'étend sur environ 2 000 hectares et sa culture est principalement en vignes basses avec une densité importante de pieds ($\approx 10\,000/\text{ha}$). Cette densité suppose une maîtrise du développement de l'herbe (utilisation d'herbicides) et d'un suivi sanitaire quotidien des ceps (utilisation des fongicides et d'herbicides). La reconstitution des vignobles, suite à leur destruction par le phylloxéra au début du XX^{ème} siècle, et les progrès techniques ont changé la disposition des rangs de vignes. Les petites parcelles labourées, piochées et entourées de haies, talus et autres murets ont presque totalement disparu au profit de plus grandes parcelles dirigées dans le sens de la plus forte pente. Ces pratiques culturales ont entraîné un compactage des terres favorisant leur tassement, l'accentuation des phénomènes de ruissellement et l'envasement des sources.

iii. L'agriculture et l'irrigation

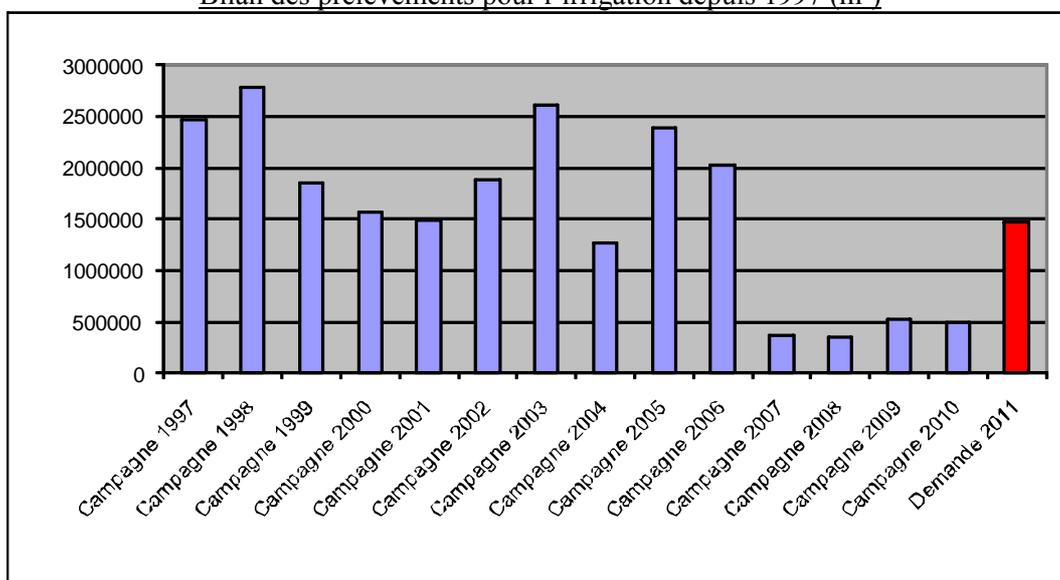
Le nombre d'exploitant agricole a beaucoup diminué au cours des trente dernières années ; inversement la surface moyenne de chaque exploitation est en forte augmentation (doublement). L'activité agricole se caractérise par un usage massif d'intrants (nitrates et pesticides).

Depuis 2008, l'agriculture du bassin de la Vouge est en mutation suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey. Les 650 ha irrigués de betterave du bassin ont disparu au profit d'autres cultures.

La majorité des surfaces irriguées sont regroupées sur les sous bassin de la Bièvre (50% des surfaces), de la Varaude (17%) et de l'amont de la Vouge (10%). En 2011, 59 exploitations ont demandé un droit à l'irrigation (par aspersion dans la très grande majorité) pour une surface de 2000 ha environ irrigables annuellement.

La demande totale de prélèvement sur le bassin versant de la Vouge pour la campagne 2011 (1 476 000 m³) est inférieure à la moyenne des campagnes 1997-2006. Ceci est la cause directe de l'arrêt de la production de la betterave sucrière.

Bilan des prélèvements pour l'irrigation depuis 1997 (m³)



L'irrigation du bassin peut se résumer ainsi :

- près de 80% des volumes prélevés se fait **entre juin et août**, période d'étiage des cours d'eau,
- les surfaces irriguées ont très nettement diminué depuis 2008,
- l'oignon et la pomme de terre représentent près de 50% des surfaces irriguées sur le bassin de la Vouge.

Sur le bassin de la Bière, vingt deux irrigants ont mis en place la réhabilitation des bassins de la sucrerie d'Aiserey, qui permet la rétention de 800 000 m³ d'eau par an. Les bassins sont alimentés, **entre octobre et juin**, par des captages puisant dans la nappe. Dans ce cadre, annuellement 600 ha de cultures à hautes valeurs ajoutées (pommes de terre, oignons, soja, maïs, pois, légumes, ...) sont irrigués. Ce projet permet d'une part de sécuriser l'approvisionnement en eau pour des cultures sensibles et prendre en compte la ZRE définie sur le bassin de la Vouge.

Enfin notez que la plupart des terres agricoles sont drainées. D'après la littérature, ce type d'aménagement induit l'accélération du ressuyage de terres et l'accentuation des transferts des polluants dans les masses d'eau.

Les principales contraintes des masses d'eau superficielles

Cent Fonts « naturelle »
Morphologie et urbanisation

ZRE sur toutes les masses d'eau

Varaude
Pesticides (ZA et ZNA), assainissement et morphologie

Bièvre
Morphologie et assainissement

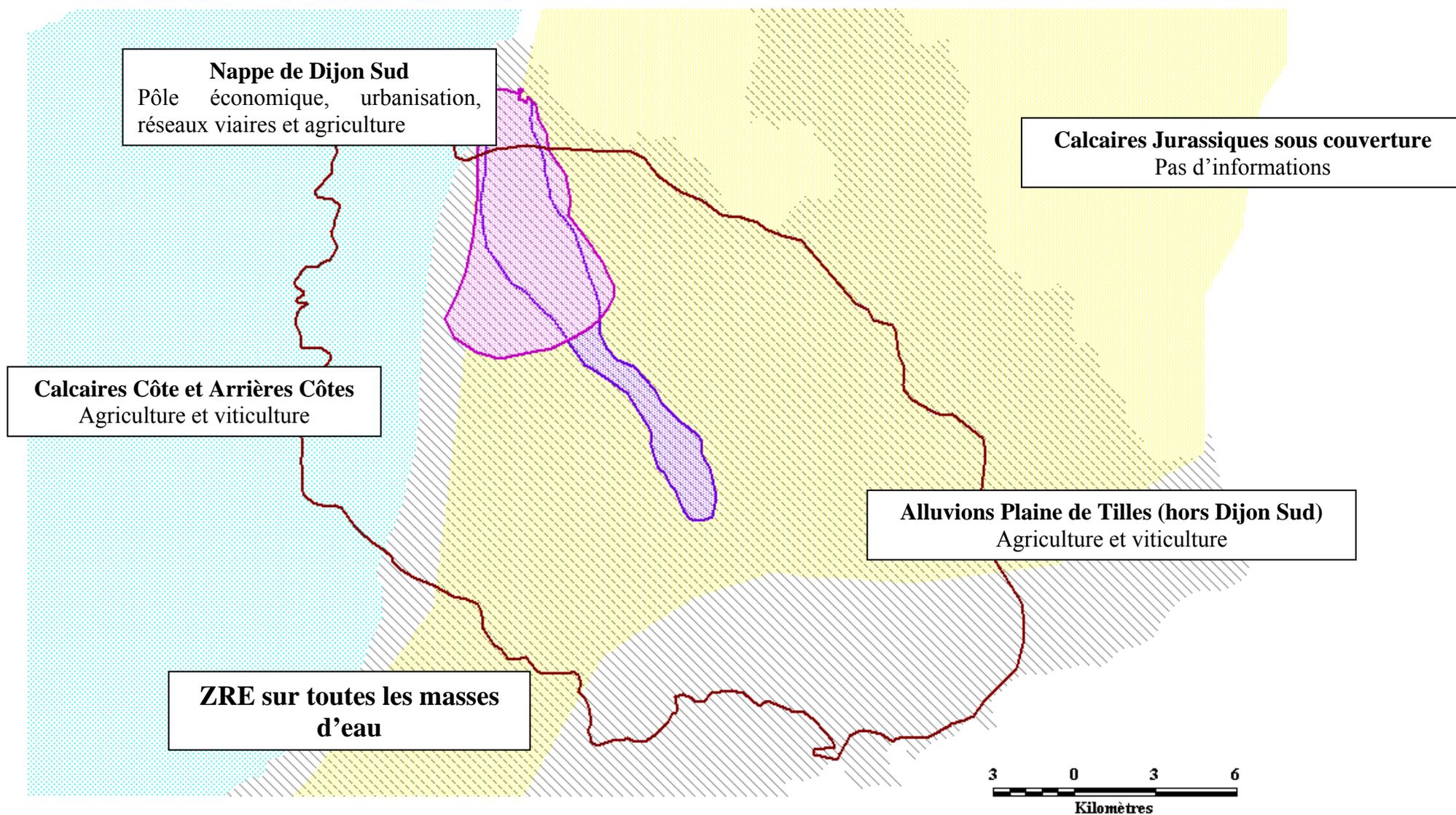
Voige amont
Assainissement, viticulture et morphologie

Voige aval
Agriculture, morphologie et apports de la Varaude



Novembre 2011

Les principales contraintes des masses d'eau souterraines



Novembre 2011

Les scénarii tendanciels

La CLE a souhaité faire une analyse tendancielle de l'évolution du bassin selon les trois hypothèses suivantes :

- Tendance 1 : Hypothèse selon laquelle aucun SAGE, ni outil de planification n'existent sur le bassin de la Vouge
- Tendance 2 : Le SAGE 2005 est l'outil de planification de référence
- Tendance 3 : Le SAGE 2012 est l'outil de planification de référence

Cette analyse permet de mettre en exergue d'une part les évolutions perceptibles, suite à l'adoption du premier SAGE en 2005, et d'autre part ce que la CLE estime comme progrès légitimes à attendre grâce à l'adoption du SAGE 2012.

Par ailleurs le scénario SAGE 2012, que les membres de la CLE Vouge retiennent, démontre une véritable attente de leur part dans l'amélioration du bassin grâce à « l'outil » SAGE révisé.

Synthèse des tendances en fonction des usages et des milieux

		Tendance 1	Tendance 2	Tendance 3
<u>Les prélèvements</u>	<u>Alimentation en Eau Potable</u>			
	<u>Irrigation agricole</u>			
	<u>Industries</u>			
<u>La modification de l'occupation des sols</u>	<u>Imperméabilisation et perte foncière</u>			
	<u>Ruissellement</u>			
<u>Les activités humaines et leurs impacts sur la qualité des eaux</u>	<u>Assainissement</u>			
	<u>Agriculture, viticulture</u>			↗
	<u>Urbanisation</u>			↗
	<u>Réseaux viaires</u>			↗
<u>Les milieux</u>	<u>Zones Humides et milieux annexes</u>			
	<u>Morphologie et habitats</u>			↗
	<u>Continuité écologique</u>			↗
	<u>Ripisylve</u>			
	<u>Intensité des étiages</u>			

Grille de lecture

	amélioration des masses d'eau
	pas de modification notable des masses d'eau
	dégradation des masses d'eau

↗ : plus-value supplémentaire du SAGE 2012 au regard du SAGE 2005

Les principaux enjeux du bassin de la Vouge

L'état des lieux du territoire montre que les enjeux du territoire sont au nombre de huit qui arbitrairement peuvent être regroupés au sein des deux pôles suivants :

- les pressions anthropiques,
- les dysfonctionnements des masses d'eau.

Les activités humaines et vie économique :

- L'organisation territoriale
- L'urbanisation et les réseaux viaires
- Les rejets domestiques et autres rejets (agriculture, viticulture et industries)¹⁰
- L'eau potable

Les dysfonctionnements du milieu naturel :

- La morphologie et la continuité écologique des cours d'eau
- La gestion quantitative des étiages
- La gestion des inondations et du ruissellement¹¹
- Les Zones Humides

¹⁰ Point sur lequel le SAGE révisé devra porter une attention particulière

¹¹ Idem

Les objectifs généraux du bassin versant et les principales dispositions associées

1. Les objectifs généraux

Afin de répondre aux enjeux du bassin, le projet de SAGE s'articulera autour des sept objectifs suivants :

- Objectif 1 : Pérenniser la gestion solidaire et la gouvernance locale sur le bassin versant de la Vouge
- Objectif 2 : Maîtriser encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif 3 : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Objectif 4 : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique
- Objectif 5 : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Objectif 6 : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud
- Objectif 7 : Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du SAGE

2. Les objectifs généraux et leurs principales déclinaisons

- i. Pérenniser la gestion solidaire et la gouvernance locale sur le bassin versant de la Vouge

La vitalité du SAGE depuis son adoption s'est adossée à la création concomitante du SBV. Afin de conserver une activité de nature à assurer la traduction du SAGE dans les actions sur le bassin, la CLE de la Vouge consciente que les choix politiques et financiers futurs sont de nature à remettre en cause un certains nombres de démarches engagées dans l'environnement, réaffirme avec force et conviction que soit le maintien de la structure existante soit l'intégration à une démarche administrative plus large est un préalable.

Cet objectif s'articule autour des deux dispositions suivantes :

- a. La pérennisation de la structuration administrative actuelle (CLE, Inter CLE et SBV),
- b. Le renforcement et/ou le maintien des moyens techniques, humains et financiers pour assurer la promotion du SAGE, son suivi et sa mise en œuvre auprès de tous les acteurs



Réunion de CLE de la Vouge - 2010

ii. Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire

Les avancées dans la maîtrise et l'accompagnement des divers intervenants dans l'aménagement du territoire ont été notables depuis l'adoption du SAGE. Toutefois, dans un contexte où les tensions financières sur les terrains du sud de l'agglomération dijonnaise se font de plus en plus ressentir, les arbitrages futurs devront se faire selon d'une part la connaissance exhaustive des risques et d'autre part la conservation des zones sensibles, des secteurs fondamentaux pour la conservation de la biodiversité et la protection des ressources AEP. La CLE souhaite ainsi voir son action dans les choix futurs d'aménagement du territoire du bassin de la Vouge se renforcer. Ceci se traduira notamment par l'acquisition de données sur les risques naturels jusqu'alors méconnus.

Les dispositions répondant à ce thème sont :

- a. L'accompagnement des collectivités locales dans leur choix d'aménagement du territoire en fonction :
 - o Des risques d'inondations et/ou de ruissellement viticole¹²,
 - o Des zones sensibles, des Zones Humides, des Zones d'Expansion des Crues,
 - o Des potentialités des ressources AEP.
 - b. L'acquisition de données sur les risques naturels (remontées de nappes, inondations et ruissellement) et de leur traduction dans des outils de norme supérieure sur les communes à risques
- iii. Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin

La qualité des masses d'eau n'est pas conforme aux objectifs du SDAGE. Pour les atteindre, le SAGE de la Vouge insistera particulièrement sur les cinq aspects mais insiste sur la nécessaire amélioration des rendements des systèmes d'assainissement collectif.

Les actions à mener se concentreront sur :

- a. L'amélioration et la rénovation des systèmes d'assainissement collectifs¹³,
- b. La limitation de l'impact de l'érosion viticole,
- c. La baisse et l'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- d. La limitation de l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées,
- e. Les toxiques prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud



Nouvelle station de Flagey Echezeaux - 2009

¹² Point sur lequel le PAGD portera une attention particulière

¹³ Idem

iv. Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique

Au même titre que la gestion quantitative des milieux, la restauration et la gestion des zones sensibles ainsi que la restructuration des cours d'eau du bassin seront une innovation du SAGE de la Vouge. Il s'agira ici de ne pas aggraver la situation actuelle, en ce qui concerne la conservation des zones humides, en améliorant le fonctionnement morphologique des cours d'eau du bassin. Ceci suppose :

- a. La mise en place des Plans de Gestion sur les Zones Humides prioritaires,
- b. La conservation des Zones Humides existantes,
- c. L'acquisition de données sur les secteurs de Zones Humides à enjeux,
- d. Le lancement d'une étude globale pour la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Bassin Versant
- e. La préservation et la restauration de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau
- f. La pérennisation des travaux en lits mineurs déjà engagés
- g. La pérennisation des travaux de gestion de la ripisylve et la conservation des corridors biologiques
- h. La lutte contre les espèces invasives
- i. La conservation des Zones d'Expansion des Crues¹⁴
- j. La limitation du ruissellement viticole¹⁵.



Réduction de section de la Vouge à Vougeot - 2011

¹⁴ Point sur lequel le PAGD portera une attention particulière

¹⁵ Idem

- v. Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu

Si dans le SAGE initial, l'aspect quantitatif était évoqué de manière sommaire, dans sa révision, suite aux conclusions des études volumes prélevables, il sera l'un des piliers essentiel de la gestion future des cours d'eau du bassin de la Vouge.

Ceci suppose qu'il y ait une adéquation entre les possibilités du milieu et les usages qui peuvent être fait ; ceci implique la mise en œuvre :

- a. Des Débits Biologiques et des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités,
- b. De ressources de substitutions agricoles,
- c. D'une gestion préventive et harmonieuse des zones à urbaniser.

- vi. Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud

La nappe de Dijon Sud représente la plus grande réserve connue sur le bassin, néanmoins celle-ci se retrouvant à cheval sur les bassins de l'Ouche et la Vouge, il est nécessaire de mettre en place une structure pérenne chargée de sa gestion afin de pouvoir s'assurer de protection sur le long terme ; en somme les actions se concentreront sur :

- a. Les Volumes Prélevables par activités,
- b. La pérennisation de l'Inter CLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative,
- c. La mise en place d'un schéma de gestion des eaux pluviales,
- d. La mise en place d'une gestion patrimoniale sur la totalité de la nappe
- e. La réhabilitation de tous les forages mettant en communication les deux nappes



Piezomètre de Perrigny les Dijon - 2010

vii. Communication – sensibilisation

L'échange et le partage sur la conservation et sur la restauration des masses d'eau est l'un des objectifs prioritaires du SAGE. Ceci se traduit par une communication non seulement du Syndicat du Bassin versant de la Vouge, de la CLE et de l'Inter CLE (sites Internet, lettre d'information trimestrielle, articles de presses, ...) mais également par une reconnaissance du SAGE auprès des structures et acteurs de l'eau et en dehors de l'eau. La CLE réaffirme que la réussite initiale du SAGE est en grande partie due à une communication au quotidien non seulement des techniciens mais aussi des services de l'Etat et des élus locaux. La CLE souhaite mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation afin de toucher encore plus d'intervenants et d'habitants du bassin. Cette volonté pourrait éventuellement se traduire par des journées portes ouvertes sur des sites remarquables, des sorties scolaires,...

ACTUALITES

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » - Article 17 de la Loi sur l'eau de l'année 1963

LE BASSIN
Le Bassin Versant
Le Bassin de la Vouge
Etat des lieux

LE SAGE
Le SAGE de la Vouge
Etudes

LES ZONES HUMIDES
Définition
Fonctionnement
Financement
Actions

LE CLE
Définition
Fonctionnement

INF'EAU
Photothèque
Règlement
Dre en ligne
Restrictions Eau

Le Bassin Versant de la Vouge

Le Contrat de Bassin
Définition
Fonctionnement

Liens

Entrée Interclé

Maurice VACHET
Président du SBV
Président de la CLE

Inter CLE Vouge/Ouche

Bienvenue sur le site de l'InterCLE dédié à la gestion de la nappe de Dijon Sud.

La nappe de Dijon Sud est une réserve en eau d'une valeur inestimable aux portes de l'agglomération dijonnaise. Son stock, évalué entre 15 et 20 millions de m³, est exploité depuis les années 60, majoritairement pour l'alimentation en eau potable. Elle s'étend sur 15 km de long et traverse 15 communes.

La vulnérabilité de la nappe, de par sa localisation en zone urbaine et en zone agricole, a entraîné la mise en place d'actions visant à reconquérir la qualité de la nappe et à améliorer la gestion quantitative. L'objectif d'atteinte du bon état de la nappe est fixé à 2027 par le SDAGE Rhône Méditerranée et Corse 2010-2015.

Le couvert d'objectifs

- Etat des lieux
- Le couvert et les actions
- Etudes réalisées
- Etudes en cours
- Perspectives d'études et de travaux

A télécharger

- Photos
- Documents
- Cartes

InterCLE Vouge/Ouche
205 Avenue de la gare
21 200 Chevigny-Chambertin
tél. : 03 80 30 76 73
fax : 03 80 51 51 70
E-mail: intercle@orange.fr

Pages d'accueil des Sites Internet du Bassin de la Vouge et de l'Inter CLE

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Spécial du Bassin versant de la Vouge
Commissariat Local de l'Eau du Bassin de la Vouge

Décembre 2011 - N°10
Cotisation économique: info@cle-vouge.com
www.cle-vouge.com

Dés volumes et des perspectives !

Depuis deux ans maintenant, nous vous faisons régulièrement le point sur les Etoiles Volumes Préférentielles du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud. Ces deux éléments ont été remis lors de la réunion de la CLE de la Vouge du 8 novembre 2011.

Les conclusions que les bureaux d'études nous proposent seront sources de débats et d'échanges en CLE. Même si elles sont ni définitives ni figées, ni forcément modifiables, elles dérivent de bases de données volumes préférentielles pour les dix ans à venir, ceci en adéquation avec le potentiel réel des ressources du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud.

Désormais et sans choix partiel, les prélèvements possibles ne se font plus uniquement en fonction des demandes des différents usages (industrie, alimentation en eau potable et agriculture) mais également selon les besoins minimum du milieu.

Dans un premier temps, pour le suivi du niveau des eaux du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud, la CLE a initié le démarrage de cinq sous-bassins sur lesquels des stations occupation de données (en continu) pourront être déployées.

Grâce à l'ensemble des informations collectées au cours des différentes phases des ETP, la CLE de la Vouge et l'Inter-CLE Nappe de Dijon Sud doivent désormais mettre en place une concertation élargie afin d'adopter, en fonction des différents besoins, les volumes à amener dans le SAGE de la Vouge.

La définition des volumes par usages et par sous-bassins sera à plus d'un titre une avancée dans la gestion future des limitants voire des interdictions d'usages, en effet :

- Les restrictions d'usages ne devraient pas être mises en cause dans un délai de dix ans
- Les volumes par usages (ingrédients, pesticides de l'eau potable et industriels) ne devraient pas être remis en cause dans un délai de dix ans
- Ainsi les projets de développement économique pourront se mettre sur un quota d'eau constant
- Enfin, le milieu d'écouit s'améliorera grâce à un débit minimum en étiage et une gestion plus fine, encore des périodes exceptionnelles comme les été 1976 ou 2003

Grâce à cette démarche novatrice, essai économique du bassin de la Vouge et du sud de l'agglomération dijonnaise et protection du milieu ne devrait plus à l'avenir, être gérées mais complémentaires !

Comité de rédaction et animation : CLE Vouge
Coordination graphique : SBV
Avec l'appui de l'Agence de l'Eau S.O.B.A.C. et l'EDER de la Région de Bourgogne

LA VIE DU SBV

M. Jocelyn VALENTIN
Animateur de l'Inter-CLE

Quels ont été les moments-clés de l'action de l'Inter-CLE en 2011 ?

Particulièrement à l'ETP, l'étude stratégique a permis d'identifier les principaux enjeux de la gestion future de la nappe de Dijon Sud 2011. Elle a également été l'occasion du rendu d'études sur l'origine des nitrates dans la nappe et au confinement par les réseaux des usages. Foyers de ne pas être aussi étroitement attaché à continuer la réduction du contrat d'objectifs prévoyant notamment la réhabilitation des puits et forages d'effacement mélangeant les eaux des deux nappes et le rendu en place d'un Réseau de Surveillance et d'Alerte pour suivre la qualité des eaux souterraines.

Quelles sont les perspectives et les objectifs pour 2012 ?

2012 devrait être l'année de l'adoption du contrat d'objectifs (ou contrat de nappes) qui comprendra nombres de mesures et décisions à mettre en place pour préserver et restaurer la qualité des eaux de la nappe, comme le bon état quantitatif de la ressource. L'Inter-CLE devra poursuivre ses efforts de communication auprès des différents acteurs de l'eau du territoire et maintenir son rôle de veille et de conseil pour une gestion optimale de la nappe.

L'eau, quels devoirs ?

Après la tenue de la nappe de Dijon Sud en concertation, même si des efforts restent à faire, la problématique « Eau + Fédère de plus en plus autour de l'objectif commun de la reconquête du bon état de l'eau que nous sommes à l'écoute d'une prise de conscience collective de la résilience et de l'importance que représente l'eau dans notre quotidien. Demain, des démarches pour sa protection, comme les nappes, seront légères.

Comité de rédaction et animation : CLE Vouge
Coordination graphique : SBV
Avec l'appui de l'Agence de l'Eau S.O.B.A.C. et l'EDER de la Région de Bourgogne

Les Zones Humides (suite)

Relevant suite à la reconnaissance et à la détermination des ZH du bassin de la Vouge, le SBV a saisi l'opportunité d'acquiescer 77 ha de terrain dans la zone humide de la Noire Potte.

Conformément à la décision du comité syndical du SBV, cet achat s'inscrit dans une démarche expérimentale visant à mettre en œuvre les premières actions du plan de gestion de la ZH de la Noire Potte rédigé en 2011. L'acquisition est subventionnée à 100 % grâce au Fonds de l'Agence de l'Eau S.O.B.A.C. et d'AFRIS (en complément de l'allocation de l'association AS1).

A NOTER

L'AP de D29 du deuxième PPRE a été signé le 13 octobre 2011. Il permet d'élever les niveaux de protection des cours d'eau pour les cinq prochaines années.

La chartre O'Phyto a été signée par 3 communes du bassin d'alimentation du puits AEP de la Rôcle, le 30 septembre 2011, sous la Présidence de Madame JUSTON, Secrétaire Générale de la Préfecture et de Monsieur BERTHOUD, Président du SE de la Rôcle.

Le statut de la SAGE Rivière devrait être adopté en CLE le 17 janvier 2012, pour être présentié au comité de gestion de la nappe de Dijon Sud, le 6 avril 2012.

Edouard LANIER reprend les fonctions d'Antoine LEROUX, qui nous quitte. Un nouveau technicien rivière devrait nous rejoindre début 2012.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Comité de rédaction et animation : CLE Vouge
Coordination graphique : SBV
Avec l'appui de l'Agence de l'Eau S.O.B.A.C. et l'EDER de la Région de Bourgogne

Lettre Inf'eau du SAGE de la Vouge – décembre 2011

L'articulation entre le SDAGE RM, son PDM et le futur SAGE de la Vouge

1. Les Orientations Fondamentales du SDAGE RM et les Objectifs du SAGE

Orientation Fondamentale du SDAGE RM	<u>Objectif SAGE transversal</u>	<u>Objectifs SAGE</u>
OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Objectif 7	<u>Objectif 2</u>
OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques		<u>Objectifs 2, 4 et 6</u>
OF 3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux		<u>Objectif 1</u>
OF 4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable		<u>Objectif 1 et 6</u>
OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé		<u>Objectifs 3, 4 et 6</u>
OF 6 : Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		<u>Objectif 4</u>
OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		<u>Objectifs 5 et 6</u>
OF 8 : Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		<u>Objectifs 2, 4 et 5</u>

2. Le Programmes De Mesures du SDAGE RM et les Dispositions du SAGE

Pour les cinq masses d'eau « cours d'eau »

Problème à traiter	Code	Mesures PDM	<u>Dispositions SAGE</u>
Pollution par les pesticides (OF5D)	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	<u>III – c</u>
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	<u>IV – h</u>
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	<u>III – c</u>
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation,	<u>III – c</u>
Dégradation morphologique des cours d'eau (OF6A)	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	<u>IV – d</u>
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	<u>IV – e</u>
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	<u>IV – f</u>
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	<u>IV – d</u>
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	<u>IV – b et d</u>
Déséquilibre quantitatif (OF 7)	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	<u>V – a</u>
	3A15	Créer un ouvrage de substitution	<u>V – b</u>

Pour les masses d'eau « eaux souterraines »

Problème à traiter	Code	Mesures PDM	Dispositions SAGE
Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD			
Substances dangereuses hors pesticides (OF 5E)	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
Pollution par les pesticides (OF5D)	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	III – c
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation	III – c
Risque pour la santé (OF5E)	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'AEP	I – a et b
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	I – a et b
Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne			
Risque pour la santé (OF5E)	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'AEP	I – a et b
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)	I – a et b
Alluvions Plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes			
Gestion locale à instaurer ou développer (OF4)	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	I – a et VI – b
Pollution domestique et industriel (OF5A)	5B25	Déplacer les points de rejets des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	VI – c
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	VI – c
Eutrophisation des milieux aquatiques (OF5B)	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	III – a et b
Pollutions par les substances dangereuses (OF5C)	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	III – e et VI – b
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	VI – b
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)	VI – b
Pollution par les pesticides (OF5D)	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	VI – b
Risque pour la santé (OF5E)	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'AEP	VI – d
	5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	VI – b et e
Déséquilibre quantitatif (OF7)	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	VI – a
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	VI – a

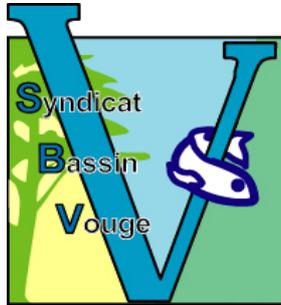
Conclusion

La stratégie retenue dans le cadre de la révision du SAGE de la Vouge, s'appuie sur deux axes forts :

- Pérenniser la gouvernance, la communication et la solidarité instituées depuis l'approbation du SAGE initial le 3 août 2005,
- Mettre en œuvre des actions structurantes de grande envergure (préservation des ZH, restauration de la morphologie des cours d'eau, conservation de la ressource stratégique de la Nappe de Dijon Sud,...) sur le long terme afin de restaurer le bon fonctionnement des milieux.

La CLE de la Vouge a décidé de saisir l'opportunité de la révision du SAGE pour faire le point sur l'efficacité des actions mises en œuvre depuis plus de six ans, de les mettre à jour et de les renforcer quand cela se révèle indispensable.

Le projet de SAGE s'inscrira très clairement dans le cadre législatif officiel (DCE, LEMA, SDAGE) tout en conservant une spécificité et une dynamique propres au bassin de la Vouge.



Programme financé par



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.